

Bulletin technique

Elevage herbivore

Agriculture biologique



Des brebis sous les châtaigniers : une pratique gagnante pour tous



Les vergers, les vignes, les couverts hivernaux, les céréales, les parcours boisés, les surfaces cultivées ou en déprise, appartenant à des agriculteurs ou gérées par des collectivités, offrent une ressource fourragère aux brebis.

Le projet Brebis-Link a analysé les différentes pratiques de pâturage sur des surfaces dans le sud-ouest de la France pour identifier les facteurs favorables, les freins et les leviers. L'objectif était de sensibiliser les éleveurs et leurs partenaires sur les bénéfices réciproques.

Quarante-cinq enquêtes ont été menées auprès d'éleveurs ovins et des cultivateurs du sud-ouest de la France (tableau 1).

	Éleveurs	Cultivateurs
Vignes	6	8
Vergers (pommiers, pruniers, châtaigniers, noyers) et truffières	12	1
Céréales et inter-cultures	3	2
Surfaces pastorales	11	2

Tableau 1 : profils des agriculteurs enquêtés

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août
Vignes									Traitements	Effeillage		
Céréales et Inter-cultures			Cult. intermédiaires		Cult. principales							
Vergers					Pommiers			Chataigniers et Noyers				Si irrigation
Surfaces pastorales												



Tableau 2.

Une offre herbagère répartie TOUT au long de l'année

L'analyse des calendriers de présence des animaux dans les surfaces additionnelles étudiées a mis en avant que les périodes propices au pâturage ovin sont différentes selon les cultures. En les combinant, il est possible d'offrir une ressource alimentaire toute l'année (tableau 2).

Quantité et qualité de l'herbe disponible

Dans la mesure où l'herbe présente sous les châtaigniers est courte et feuillue, sa valeur alimentaire, en règle générale, est de bonne qualité.

Cette ressource convient ainsi à tous les stades physiologiques, y compris les brebis qui allaitent leurs agneaux.

Les règles de pâturage sont les mêmes que celles des prairies :

- Un niveau de chargement instantané (densité d'animaux à un moment donné) d'environ 80 brebis par ha.
- Un temps de séjour par parcelle entre 5 et 8 jours.
- Une hauteur de sortie de 5 cm au moins.

Le premier critère de variation du rendement en herbe sous les châtaigniers reste **la frondaison des arbres** (ensemble de leur partie aérienne). Plus elle est abondante, moins la ressource est importante.

La présence ou non de **l'irrigation** reste le second critère qui influe sur la quantité d'herbe disponible pour les brebis.

Les intérêts du pâturage sous les châtaigniers

Le pâturage permet de maîtriser l'enherbement et de limiter le nombre de broyages. Les arbres doivent toutefois être protégés ou être de taille suffisante pour ne pas craindre d'être endommagés.

Témoignage de Nicolas Dugot à Saint Germain les Belles (87) :
710 brebis – 46 ha de châtaigniers

« Je fais pâturer les châtaigneraies de septembre à mai. Selon moi, c'est positif car je n'utilise plus de produits phytosanitaires. Je fais également des économies de charges de mécanisation et de gasoil. L'idéal serait de trouver un système efficace de protection pour les arbres ».

Pour le castanéiculteur : économiser des passages de broyeur

Afin de limiter la concurrence de l'enherbement pour l'eau et les éléments nutritifs vis-à-vis des arbres, cette maîtrise de l'enherbement est nécessaire au printemps et en été.

Lorsque la pluviométrie est régulière et a fortiori si la châtaigneraie est irriguée, les brebis peuvent pâturer à 4 ou 5 reprises en 5 mois. Au printemps et en été, seulement un ou deux broyages des refus sont alors nécessaires. Cela représente une économie de 80 % du temps de broyage par rapport à une châtaigneraie non pâturée.

Le broyage avant récolte reste toutefois nécessaire. En effet, la récolte mécanique nécessite un enherbement le plus ras possible.

Une diminution de l'inoculum ?

Lors des récoltes manuelles des fruits, les brebis mangent les châtaignes chutées et la larve du carpocapse qui y est logée. Cela peut participer à la réduction de l'inoculum.

Points de vigilance

Sanitaire : les précautions à prendre

Il est impératif d'adapter les périodes de pâturage avec celles des traitements des châtaigniers. En matière de toxicité pour les brebis, les connaissances concernant les molécules utilisées en traitement des châtaigneraies, essentiellement pour la lutte contre le carpocapse de la châtaigne, sont inexistantes. Par précaution, un délai de 2 à 3 semaines est recommandé pour la totalité des insecticides utilisés.

Pour les animaux : une question d'apprentissage

Il est nécessaire de vérifier que les brebis ne mangent pas l'écorce des arbres. La Shropshire est une race réputée pour ne pas s'attaquer aux arbres. Des expériences positives sont également réalisées avec d'autres types génétiques.

Par ailleurs, un apprentissage à la clôture électrique est fortement recommandé.

Enfin, même si l'alimentation est gratuite, les temps de visite journaliers et coûts de déplacement imposent que la zone de pâturage ne soit pas trop éloignée du site de l'exploitation de l'éleveur.

Protéger les jeunes arbres et la prochaine récolte

La protection des arbres doit être maintenue jusqu'à ce qu'ils aient atteint une taille suffisante, c'est-à-dire en générale à 6 ou 7 ans.

De plus, il est obligatoire de sortir les brebis 3 semaines à un mois avant la récolte pour éviter que les crottes ne salissent les châtaignes.

Une attention particulière doit également être portée au système d'irrigation afin que les brebis ne les endommagent pas.

Enfin, si les brebis stationnent pendant plusieurs mois sur la même parcelle, les arbres situés sur la zone de couchage peuvent disparaître suite aux excès de déjection.



Des partenariats informels, pas toujours équilibrés

La plupart des partenariats entre agriculteurs sont informels, fruits de rencontres fortuites ou du bouche à oreille.

Les accords sont tacites, sans échange financier. Peu sécurisés, ils tiennent par les avantages que chacun en tire.

Ils sont parfois déséquilibrés, surtout du point de vue du travail. C'est souvent le partenaire le plus dépendant de cette pratique qui assume l'essentiel des tâches : généralement l'éleveur à la recherche de sécurité fourragère.



Le projet français Brebis_Link propose un guide de partenariat pour aider éleveurs et arboriculteurs à l'établissement d'un partenariat durable et équilibré.

Le projet français Brebis_Link propose un guide de partenariat

Ce projet, mené depuis 2018, par des Chambres d'agriculture et l'Institut de l'Élevage, a analysé les différentes pratiques de pâturage ovin sur des surfaces dans le sud-ouest de la France afin d'identifier les facteurs favorables, les freins et les leviers en vue de sensibiliser les éleveurs et leurs partenaires sur les bénéfices réciproques.

Suite à 45 enquêtes avec des éleveurs ovins et des cultivateurs et des suivis d'essais dans des lycées agricoles, les partenaires du projet ont rédigé un ensemble de publications très concrètes :

[Un guide de partenariat pour les éleveurs ovins et arboriculteurs](#)



GUIDE DU PARTENARIAT

à destination des éleveurs et des exploitants de surfaces additionnelles.



Des fiches de recommandations pour la mise en pratique du pâturage ovin sous les vergers, dans les vignes...



Qu'il s'agisse d'intercultures courtes d'été ou longues d'hiver, les couverts végétaux sont pâturés par les brebis en automne et en hiver. La biomasse disponible reste cependant très liée à la pluviométrie estivale.



Lien vers chaque fiche :

- [Des brebis sous les châtaigniers](#)
- [Des brebis dans les vignes](#)
- [Des brebis sur les surfaces pastorales](#)
- [Des brebis en pension hivernale](#)
- [Des brebis sur les couverts végétaux](#)
- [Des brebis sous les noyers](#)
- [Des brebis sous les pommiers](#)
- [Pâturage additionnel, les conséquences sur le travail](#)

Des vidéos techniques courtes

- [Le pastoralisme pour dynamiser un territoire](#)
- [Pâturage ovin sur surfaces additionnelles : quels avantages ?](#)
- [Des conseils pour faire pâturer les vignes par des ovins](#)
- [Des conseils pour faire pâturer les vergers par des ovins](#)

Conclusion

Le projet Brebis_Link met en évidence plusieurs avantages :

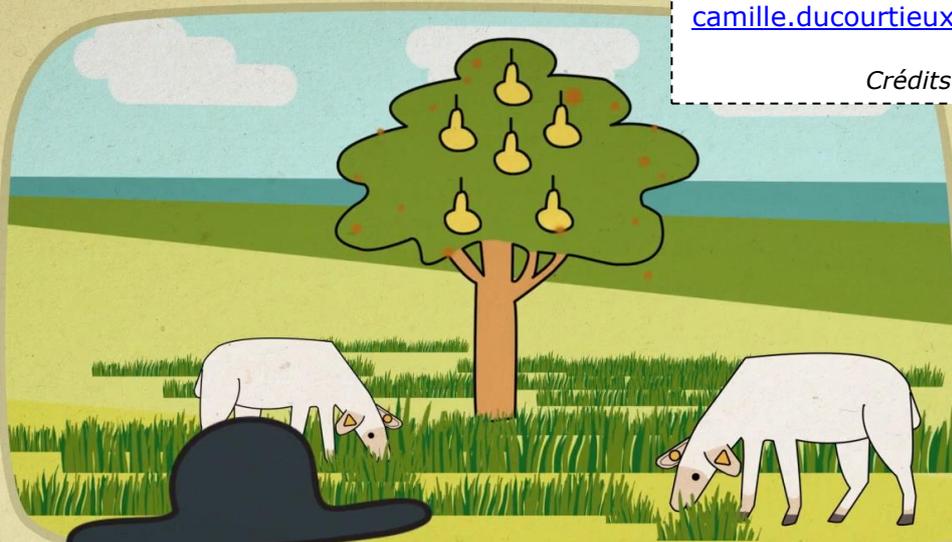
- **Les avantages zootechniques**, tels que l'ombre et herbe de qualité pour les animaux.
- **Les avantages économiques** avec la réduction du nombre de passages de tracteur et des économies de foin pour les éleveurs.
- **Les avantages agronomiques** avec une meilleure vie des sols grâce au passage des animaux.

Cette pratique agro-écologique se développe en France et peut être une réponse aux enjeux environnement.

[Toutes les infos sur Brebis_Link](#)

Rédaction
Chambre d'agriculture de la Dordogne
Camille DUCOURTIEUX
camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr

Crédits photos : CDA 24 et CDA 87



Toutes les ressources et publications en élevage bio des Chambres d'agriculture (fiches et repères technico-économiques) [ICI](#)

Les actualités réglementaires bio

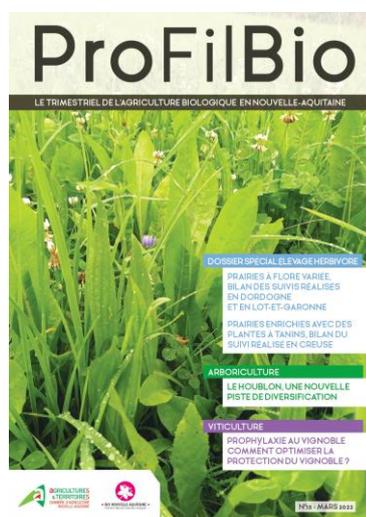


[Lire les actu réglementaires de mars 2022](#)

Aides CAB et MAB 2022, crédit d'impôt bio...

Pour recevoir les actu et newsletters : merci d'adresser votre demande par mail aux contacts de votre département ci-dessous.

La revue technique ProFilBio (numéro 15 – mars 2022)



Revue publiée par les Chambres d'agriculture et Bio Nouvelle-Aquitaine.

Dans chaque numéro, une rubrique est consacrée à l'élevage herbivore bio.

[Lire ce nouveau numéro](#)

Pour recevoir les prochains numéros de ProFilBio (envoi mail gratuit), cliquer [ICI](#).

[Consulter les articles déjà parus.](#)

Prochain numéro : juin 2022



Le Guide bovin viande bio



Système d'élevage en bio, alimentation, conduite sanitaire, logement des animaux, rotations, adaptation de l'assolement, repères économiques...

[Lire le guide](#)

Les Chambres d'agriculture, pour vous accompagner



Pour couvrir l'ensemble des étapes de votre projet en bio, de sa création à sa réalisation, puis son suivi, **plusieurs formules vous sont proposées** : accompagnement collectif et/ou individuel, des formations, des études technico-économiques et **des diagnostic pré-conversion et/ou post-conversion.**

A noter : le Conseil régional prend en charge une partie du coût de ces diagnostics. Profitez-en !

[Lire la BD \(1 page\)](#)

Retrouvez l'offre d'accompagnement de chaque Chambre départementale [ICI](#)

Vos contacts en élevage herbivore bio dans les Chambres d'agriculture

Chambre d'agriculture de la **Charente**
Anne-Laure VEYSSET
anne-laure.veysset@charente.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Charente-Maritime**
Anne-Laure LEMAITRE
annelaure.lemaitre@charente-maritime.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Corrèze**
Isabelle CHEVRIER
isabelle.chevrier@correze.chambagri.fr
Coralie SIRIEIX
coralie.sirieix@correze.chambagri.fr
Leslie FRULEUX
leslie.fruleux@correze.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Creuse**
Diane MAGNAUDEIX
diane.magnaudeix@creuse.chambagri.fr
Noëllie LEBEAU
noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Dordogne**
Laura DUPUY
laura.dupuy@dordogne.chambagri.fr
Elodie PEYRAT
elodie.peyrat@dordogne.chambagri.fr
Camille DUCOURTIEUX
camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr
Laurence VIGIER
laurence.vigier@dordogne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du **Lot-et-Garonne**
Aurore ESCURIER
aurore.escurier@cda47.fr
Camille DELAPORTE
camille.delaporte@cda47.fr

Chambre d'agriculture des **Pyrénées-Atlantiques**
Marie-Claude MAREAUX
mc.mareaux@pa.chambagri.fr
Ludivine MIGNOT
l.mignot@pa.chambagri.fr

Chambre d'agriculture des **Deux-Sèvres**
Jean-Marie GUERET
jean-marie.gueret@deux-sevres.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Vienne**
Solène DURANT
solene.durant@vienne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Haute-Vienne**
Nicolas DESMARIS
nicolas.desmaris@haute-vienne.chambagri.fr
Marie-Line BARJOU
ml.barjou@haute-vienne.chambagri.fr

Ce bulletin technique est une publication du groupe « Elevage herbivore bio » des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, animé par Nicolas DESMARIS (CDA 87)

Il est réalisé avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat, l'Europe et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.



Union Européenne



RÉGION Nouvelle-Aquitaine



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Liberté
Égalité
Fraternité



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

TERRES d'AVENIR